



Questions d'actualité

DU PORTE-PAROLAT

du vendredi 4 septembre 2015 - de la part de Stéphane Le Foll

DIPLOMATIE – CONFERENCE SUR LES PERSECUTIONS AU MOYEN-ORIENT

Laurent Fabius présidera le 8 septembre avec son homologue jordanien une conférence qui est consacrée aux « victimes de persécutions ethniques et religieuses au Moyen-Orient ». Elle sera ouverte par le président de la République. Cette conférence ministérielle rassemblera une soixantaine de délégations ainsi que des représentants des Nations unies, de l'Union européenne et d'organisations internationales. Après la réunion du Conseil de sécurité des Nations unies du 27 mars, **l'objectif de cette rencontre est d'identifier des mesures concrètes pour répondre à tous les aspects de la situation des victimes de violences ethniques et religieuses au Moyen-Orient** : - Répondre aux besoins des populations en danger ; préparer et faciliter le retour volontaire et durable des déplacés ; - Promouvoir des solutions politiques respectueuses des droits de l'Homme et qui préservent la diversité culturelle et religieuse du Moyen-Orient ; - Mettre fin à l'impunité de ceux qui ont commis des crimes contre les populations pour des raisons d'appartenance ethnique ou de conviction religieuse, qui peuvent dans certains cas constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. **A l'issue de la conférence et comme annoncé à New York le 27 mars dernier, un « plan d'action » sera adopté.** L'objectif des terroristes c'est une sorte de purification ethnique, c'est d'éliminer tous ceux qui ne pensent pas comme eux. Notre objectif c'est au contraire de préserver la diversité culturelle ethnique et religieuse du Proche et du Moyen-Orient. Il faut aussi favoriser la diversité politique des gouvernements des pays de la région qui doivent intégrer cette diversité, qui est essentielle aussi pour la stabilité de la région. **Nous accueillons déjà des victimes de ces persécutions, des chrétiens d'Orient bien entendu mais plus largement des personnes persécutées.** Le ministre a eu l'occasion d'accueillir lui-même à Paris des personnes qui fuyaient la barbarie de Daech. Nous avons mis en place un dispositif renforcé dans les zones touchées pour faciliter les démarches des personnes persécutées. **Le taux de succès des demandes d'asile pour des Syriens est très élevé, de plus de 80%.** Les Syriens peuvent par ailleurs de façon exceptionnelle, compte tenu de la situation, demander un visa au titre de l'asile dans les consulats de France de la région, au Liban par exemple. **D'une façon générale je rappelle que la France, en 2014, était le quatrième pays d'accueil de demandeurs d'asile en Europe avec près de 65 000 demandes.** En 2014, 3150 dossiers de demande d'asile ont été déposés auprès de l'OFPPA par des ressortissants syriens, soit une augmentation de 136%.

AGRICULTURE – INVESTISSEMENT EXPLOITATIONS AGRICOLES

En octobre 2013, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle PAC, le Président de la République avait annoncé la mise en place d'un plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles (PCE) pour lequel 200 M€ par an devaient pouvoir être mobilisés, conjointement entre l'Etat et les Régions. Cette annonce s'est concrétisée à travers les programmes régionaux de développement rural dont les Régions assurent désormais la gestion. Dans ces programmes, les Régions et l'Etat ont prévu une mobilisation de grande ampleur pour l'investissement dans toutes les filières agricoles, et tout particulièrement dans les filières d'élevage. Il s'agit d'un axe déterminant pour restaurer et conforter la compétitivité et les emplois dans les secteurs agricoles et agroalimentaires en accompagnant les agriculteurs dans le renforcement de leur performance à la fois économique et environnementale. **Pour aller encore plus loin et répondre sans attendre aux nombreuses demandes qui ont déjà été déposées en 2015, preuve de la volonté des agriculteurs de poursuivre leurs projets pour préparer l'avenir malgré le contexte de crise, l'Etat et les Régions ont prévu de porter à 350 M€ par an les aides publiques mobilisables pour les années 2015, 2016 et 2017.** Pour cela, les crédits du Ministère de l'agriculture, qui avaient déjà été augmentées à 56M€ à partir de 2015 contre 30M€ les années précédentes, seront encore abondés de 30 M€ par an de 2015 à 2017. Les Régions mobiliseront également davantage leurs propres crédits et la mobilisation des enveloppes de FEADER pluriannuelles sera renforcée en début de programmation. Les modalités de cette accélération, notamment les critères de choix des projets, seront définies en étroite coordination entre l'Etat, les Régions, et les représentants de la profession agricoles. En particulier, un point sera fait dans chaque région pour s'assurer que les besoins d'investissements de toutes les filières d'élevage sont bien couverts, aussi bien les investissements individuels que mutualisés.

ACCESSIBILITE – CAMPAGNE TELEVISUELLE

Le Premier ministre a présenté vendredi 4 septembre aux associations de personnes en situation de handicap, en présence de Marisol Touraine et de Ségolène Neuville, une grande campagne télévisuelle dédiée à l'accessibilité

universelle, en partenariat avec France Télévisions et la série « Plus belle la vie ». A la suite du comité interministériel du handicap du 25 septembre 2013, le gouvernement a souhaité lancer une grande campagne de communication pour modifier les perceptions du handicap et renforcer l'information sur les mesures en faveur de l'accessibilité. Après une première campagne consacrée aux Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) conduite l'année dernière sur Internet et en radio, il engage aujourd'hui une seconde phase sur les chaînes du Groupe France Télévisions, en partenariat avec la série « Plus belle la vie ». Conçue par le Service d'information du gouvernement (SIG), avec les équipes de « Plus belle la vie », cette campagne s'articule autour de **20 saynètes d'une minute racontant le quotidien des personnes en situation de handicap permanentes ou temporaires.** Tourné à Marseille dans les décors et avec des acteurs de la série, le programme, intitulé « Plus belle la vie : ensemble », illustre les différents aspects de l'accessibilité universelle : à travers des scènes de la vie courante, **il montre comment des aménagements prévus pour des personnes en situation de handicap facilitent, en réalité, la vie de tous. Les mesures en faveur de l'accessibilité ne doivent plus être perçues comme des solutions réservées à des populations particulières ni seulement génératrices de coûts pour la société.** Les 20 épisodes de « Plus belle la vie : ensemble » seront diffusés sur toutes les chaînes de « France Télévisions », du lundi 7 septembre au dimanche 18 octobre, vers 20h35 (avec sous-titrage et audiodescription). Le Premier ministre, a déclaré à cette occasion : « Notre objectif, c'est de mener la vie dure aux préjugés, de faire qu'il n'y ait pas, d'un côté, les 12 millions de personnes qui vivent avec un handicap ou une incapacité et, de l'autre, le reste de la société. ». Marisol Touraine a ajouté : « L'accessibilité, c'est l'affaire de tous, pas seulement des personnes en situation de handicap. Cette campagne doit s'adresser au plus grand nombre. C'est le choix qu'a fait le gouvernement, en s'appuyant sur la série « Plus belle la vie », qui rencontre une très large audience auprès des Français. » Ségolène Neuville a conclu : « **L'objectif du Gouvernement est de parvenir dans les 3 ans à rendre accessible à tous au moins 80% des établissements qui reçoivent du public.** »

TRANSPORTS-TUNISIE

Alain Vidalies a conclu ce vendredi 4 septembre un déplacement de trois jours en Tunisie. « La Tunisie est pour la France une priorité qui nous mobilise. Faire avancer concrètement les politiques du quotidien, et en particulier les transports, c'est une des meilleures réponses que nous pouvons apporter aux grands défis auxquels la Tunisie est confrontée et pour lesquels nous nous tenons à ses côtés. C'est le sens de ma venue », a commenté Alain Vidalies. Lors de ce déplacement, le Secrétaire d'Etat s'est entretenu à plusieurs reprises avec son homologue Mahmoud Ben Romdhane, Ministre du Transport, ainsi qu'avec Mohamed Salah Arfaoui, Ministre de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire, et Youssef Chahed, Secrétaire d'Etat chargé de la Pêche. **Accompagné de nombreux opérateurs et entreprises de transport français, Alain Vidalies a ainsi pu faire le point sur l'avancée de plusieurs grands projets d'infrastructures pour lesquels la France est mobilisée, tant en termes d'expertise que de financement.** A ce titre, il a notamment constaté la détermination du gouvernement tunisien à concrétiser au plus vite le projet de Réseau Ferroviaire Rapide (RFR), et œuvré à la défense des entreprises françaises sur ce projet. Il s'est également fait présenter au port de Radès le résultat de l'étude - financée par la France - de développement de cette infrastructure essentielle. Enfin, il a conclu la signature d'un accord franco-tunisien renforçant les capacités d'échanges en matière de transport routier. **Cet engagement de la France passe également par un approfondissement de la coopération entre opérateurs.** Ce déplacement a ainsi été marqué par la signature de la convention de coopération et de partenariat entre la RATP et son homologue de Tunis, la Transtu, qui permettra d'approfondir les échanges d'expériences, par exemple en matière de gestion des réseaux de transports, de méthodes d'exploitation et de maintenance. Au cours de ces trois jours, Alain Vidalies a également visité le centre de formation technique d'Airbus, qui s'inscrit dans une dimension régionale, et l'Institut Méditerranéen de Formation aux Métiers de la Mer, financé en partie par la France. Enfin, en matière de pêche, Alain Vidalies s'est félicité avec son homologue d'une vision commune sur la manière d'exploiter le stock halieutique en Méditerranée. Tous deux se sont accordés sur un renforcement de la coopération scientifique pour la maîtrise des stocks.

CLIMAT - COP21

Laurent Fabius, futur président de la COP 21, réunit les 6 et 7 septembre prochains les deuxièmes consultations ministérielles informelles pour préparer la conférence de Paris sur le climat. Laurent Fabius a décidé d'organiser des consultations informelles pour accompagner, à un niveau politique, le processus de négociation sur les principaux thèmes en cours de discussion. Les premières consultations se sont tenues les 20 et 21 juillet et ont permis d'échanger sur l'équilibre général de l'accord, son niveau d'ambition et le degré de différenciation qui doit être retenu pour tenir compte des situations et des niveaux de développement différents des États membres des Nations unies. **L'objectif des consultations du 6 et 7 septembre, qui réuniront une soixantaine de délégations dont une quarantaine de ministres, porteront sur les enjeux importants de la négociation que sont : les moyens de mise en œuvre de l'accord : le financement, les transferts de technologies et le renforcement des capacités ; l'adaptation au dérèglement climatique et la question des pertes et dommages.**

TRANSITION ENERGETIQUE – CROISSANCE BLEUE

Ségolène Royal inaugure vendredi 4 septembre le lycée maritime de Saint-Malo. A cette occasion, elle rend publiques les 10 premières postes d'actions pour la croissance bleue faisant suite à une conférence nationale sur la transition écologique de la mer et des océans. **Croissance bleue et transition énergétique et écologique.** **1) Soutien aux filières de la Croissance bleue :** - **mobilisation de la filière des énergies marines :** aller au-delà de la mobilisation actuelle pour faciliter les échanges et les rapprochements entre les différents acteurs, pour faire de la France un leader dans ce domaine ; - **appel à projets sur le développement de l'aquaculture :** identification des zones propices, projets concertés en local et écologiques valorisés par le ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie. **2) Conciliation des différentes activités et usages de la mer :** mise en place opérationnelle de la planification maritime, lancement dès maintenant d'une expérimentation en grandeur réelle sur la façade Manche-mer du Nord. **3) Recherche et innovations pour la transition écologique ; - réduction des pollutions en mer et des émissions de gaz à effet de serre, et soutien à une nouvelle filière :** publication et mise en œuvre du schéma national d'orientation pour le déploiement du gaz naturel liquéfié (GNL) et appels à projets pour soutenir les premiers projets pilote ; - **mobilisation en faveur du renouvellement de la flotte de pêche et de commerce françaises** par des projets innovants des navires respectueux de l'environnement et s'engageant dans la transition énergétique ; - **recherche :** appels à contributions pour le volet recherche de la stratégie nationale de la mer et du littoral. **Protection de la mer et du littoral.** **4) Renforcement des actions pour lutter contre les déchets en mer :** proposition d'un contrat d'engagement volontaire avec la mobilisation des soutiens existants ; engagement d'une action européenne en concertation avec les ministres européens de l'Environnement sur les **pertes de conteneurs.** **5) Lancement d'appels à projets pour le littoral, autour des thématiques** « imaginer le littoral de demain », « gestion du trait de côte pour adapter les territoires aux nouveaux enjeux océan et climat », « entretien des espaces naturels marins et littoraux ». **6) Accélération de l'atteinte des objectifs de couverture des aires marines protégées** (objectif international : 10 % en 2020 ; objectif de la France 20 % en 2020) : avec les nouveaux parcs marins annoncés par la ministre, possibilité d'atteindre, voir de dépasser l'objectif de 20 % d'ici 2017 ; lancement d'aires marines éducatives. **7) Soutien aux métiers de la mer :** - **lancement d'une action au niveau européen ou international contre le dumping social ; - mobilisation des établissements d'enseignement du ministère,** notamment maritimes et par Ségolène Royal en faveur de la transition écologique pour la croissance bleue et le climat. **Océans et climat.** **8) Préparation d'une initiative à la COP 21 pour une journée sur les océans.** **9) Renforcement de la connaissance de l'impact du changement climatique sur les océans.** **10) Modernisation de la Gouvernance :** - mise en place du nouveau conseil national de la mer et des littoraux. Ces pistes d'actions sont mises en concertation avec les acteurs de la mer réunis lors de la conférence du 31 août.

CULTURE – HOMMAGE SYLVIE JOLY

Sylvie Joly nous a quittés le 4 septembre. Elle avait 80 ans. C'est dans les prétoires, comme avocate, que Sylvie Joly avait fait valoir cette étonnante maîtrise du verbe, cette force de conviction, cette capacité d'empathie qui permet de l'emporter dans les causes les plus difficiles. Puis un beau jour, elle décida, pour notre plus grand bonheur, de jouer avec les mots d'une tout autre manière pour faire valoir ses irrésistibles dons de comique. **Comédienne aussi bien au cinéma, au théâtre qu'à la télévision, Sylvie Joly restera d'abord dans nos mémoires comme celle qui a inventé, et avec quel brio, un genre : le one-woman-show.** A une époque où encore très peu de femmes s'aventuraient sur les planches pour faire rire, elle avait ouvert la voie, montrant et démontrant que l'humour au féminin pouvait lui aussi conquérir les plus vastes publics. Mes pensées vont à sa famille et à ses proches.

AFFAIRES EUROPEENNES - RENCONTRES FRANCO-ALLEMANDES D'ÉVIAN

Harlem Désir participe les 4 et 5 septembre aux rencontres franco-allemandes d'Évian. Les rencontres franco-allemandes d'Évian réunissent chaque année une quarantaine de dirigeants de grandes entreprises des deux pays. Destinées à renforcer les liens entre les entreprises et à favoriser les échanges sur la conjoncture économique et financière internationale, elles illustrent le dynamisme du partenariat franco-allemand. M. Manuel Valls en est cette année l'invité d'honneur. M. Harlem Désir interviendra notamment aux côtés de son homologue allemand, M. Michael Roth, pour faire un point sur les questions européennes d'actualité telles que les migrations, la croissance, l'énergie et le climat.

LIBAN

Nous sommes toujours extrêmement attentifs à la situation du Liban et aux évolutions de la société libanaise. Nous sommes toujours attachés à la stabilité du Liban, à son intégrité territoriale et nous suivons avec beaucoup d'attention ces événements. Le conseil de sécurité s'est réuni le 2 septembre sur le Liban et, dans une déclaration à la presse, il a notamment rappelé son soutien au gouvernement libanais et au Premier ministre Tammam Salam, ainsi que la nécessité pour le parlement libanais de se réunir et d'élire un président dès que possible pour mettre fin à l'instabilité institutionnelle. **La France salue les initiatives prises afin de favoriser le dialogue entre les Libanais en vue d'apporter**

des solutions concrètes à la crise politique et aux difficultés qu'ils affrontent. Nous saluons à ce titre l'initiative du président du Parlement Nabih Berry.

CAMEROUN

La France condamne les deux attentats suicides commis le 3 septembre à Kerawa qui ont fait plusieurs dizaines de morts et plus de 150 blessés. Cette région du nord du Cameroun a déjà été durement frappée par le terrorisme. Nous adressons toutes nos condoléances aux familles des victimes et réaffirmons toute notre solidarité aux autorités et au peuple camerounais. La France se tient aux côtés du Cameroun et des États engagés dans la lutte contre le terrorisme dans la région du lac Tchad.

OUTRE-MER : VOYAGE OFFICIEL DE LA MINISTRE DANS LE PACIFIQUE

La ministre des Outre-mer, Georges Pau-Langevin, se rendra pour la première fois depuis sa nomination à Wallis et Futuna du 7 au 9 septembre 2015. Il s'agit de rencontrer les forces vives du territoire et en particulier, les élus, les parlementaires, les autorités coutumières et les représentants des jeunes. Son déplacement se poursuivra en Nouvelle Calédonie où la ministre se rendra pour la troisième fois. Elle souhaite rencontrer les représentants des mondes économique et politique et s'assurer du bon suivi du projet de loi organique promulgué en août dernier. La ministre des Outre-mer rencontrera un grand nombre d'interlocuteurs notamment les acteurs du nickel, un sujet primordial pour le développement économique du territoire. Le Président de la République a demandé à la ministre des Outre-mer de représenter la France au 46ème Forum des Iles du Pacifique, qui se tiendra le 11 septembre 2015 à Port Moresby et où elle clôturera son voyage officiel. Le Forum regroupe les 16 États indépendants et territoires associés d'Océanie. Il est la principale instance de coopération politique dans la région Pacifique.

A NOTER CETTE SEMAINE

MIGRANTS – INITIATIVE FRANCO-ALLEMANDE

Jeudi dernier, « une image fait le tour du monde et suscite une émotion, partagée », mais il y a tant d'autres « victimes qui ne sont jamais photographiées ». « Si cette image fait le tour du monde, alors elle doit aussi faire le tour des responsabilités. Il ne s'agit plus de s'attacher à des mots mais de sauver des vies » (PR, 03/09/15). « C'est une tragédie et une interpellation à l'égard de la conscience européenne ». « L'Europe est un ensemble de principes et de valeurs qui obligent » à agir (PR, 03/09/15) : **Ces hommes et ces femmes, avec leurs familles, fuient la guerre et les persécutions. Ils ont besoin de la protection internationale. Elle leur est due.** Les conventions de Genève élaborées au lendemain de la guerre obligent tous les pays. L'Europe doit protéger ceux pour qui elle est le dernier espoir. **D'autres tentent d'améliorer leurs conditions matérielles par des voies irrégulières. Ils doivent être accompagnés, dans la dignité.** « Aujourd'hui, ce qui a été engagé ne suffit plus ». « L'Europe doit faire davantage », agir de manière décisive et conformément à ses valeurs (PR, 03/09/15). Il est « urgent d'agir » (PM, 03/09/15) : **Le Président de la République a donc décidé avec Angela Merkel « de transmettre dès [ce jeudi] à l'Union européenne des propositions communes** ». Ils souhaitent en particulier : **1/ « Un mécanisme permanent obligatoire », permettant d' « organiser l'accueil des réfugiés et une répartition équitable en Europe », parce qu' « il y a des pays [...] qui ne répondent pas à leurs obligations morales** ». L'Union européenne « doit répartir un certain nombre de personnes qui demandent refuge. C'est ce qui a été fait pour **40 000 Syriens** après le Conseil européen tenu au mois de juin. Aujourd'hui nous parlons de **100 000 personnes**. Il est donc tout à fait nécessaire d'avoir un mécanisme qui puisse prendre la situation de chaque pays européen et de voir ce qu'il est possible de réserver comme accueil dans ce pays-là, en fonction de ses caractéristiques » (PR, 03/09/15) ; **2/ Rapprocher les normes pour renforcer le système d'asile européen ; 3/ Assurer le retour des migrants irréguliers dans leur pays d'origine, en particulier en créant des centres d'enregistrement pour distinguer ceux qui relèvent du droit d'asile et ceux qui n'en relèvent pas ; 4/ Apporter le soutien et la coopération nécessaires avec les pays d'origine et de transit.** « C'était une démarche [...] préparée avant le drame de cet enfant noyé. Parce que près de **3000 personnes sont mortes depuis le début de l'année en traversant la mer**. Parce qu'aujourd'hui des réfugiés ne savent plus où aller. Parce que nos règles doivent être respectées mais ne le sont pas partout. Il [est] donc nécessaire que l'Union européenne puisse une fois encore agir » (PR, 03/09/15). **Ces propositions « seront soumises au Conseil des ministres européens de l'Intérieur le 14 septembre » prochain.** « Il devra nécessairement être suivi par un Conseil européen » (PR, 03/09/15).

NOMINATION MYRIAM EL KHOMRI

Le Président de la République, sur proposition du Premier ministre, a mis fin mercredi 2 septembre aux fonctions de François Rebsamen et nommé Myriam El Khomri, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du

Dialogue social. Ses fonctions auprès du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner, seront reprises pleinement par ce dernier. **Myriam El Khomri est « une femme talentueuse »**, qui a réalisé un travail de grande qualité au Secrétariat d'Etat à la politique de la Ville depuis août 2014, et qui connaît parfaitement les politiques de l'emploi sur le terrain, qu'elles soient en direction de la jeunesse ou des quartiers. **Cette nomination c'est aussi le « choix [...] de la jeunesse, [...] du renouvellement » et de « l'accès des femmes aux responsabilités »** (PM, 02/09/15). Elle **« mettra toute son énergie pour ce qui est la priorité de ce quinquennat et la première attente de nos compatriotes » : l'emploi et la lutte contre le chômage** (PM, 02/09/15). Car « la réalité du chômage, ce ne sont pas des chiffres et des statistiques mensuelles », ce sont avant tout des « Français et Françaises » (M. El Khomri, 02/09/15). **Le Président de la République lui a fixé « 3 grands objectifs »** : « la mise en place du compte personnel d'activité », le « rapport Combrexelle sur les évolutions du Code du travail » et la nouvelle convention sur l'assurance-chômage (S. Le Foll, 02/09/15). Elle **appliquera une « méthode simple »** (M. El Khomri, 02/09/15) : **« Se nourrir « de la réalité du quotidien, sur le terrain, au plus près des habitants », dans « l'écoute, le respect et le dialogue »**. Elle rencontrera d'ailleurs « l'ensemble des partenaires sociaux dans les [...] prochains jours » (M. El Khomri, 02/09/15). **Être dans la continuité du travail engagé depuis 2012** : « meilleur accompagnement des chômeurs, garantie jeunes, relance de l'apprentissage, lutte contre les travailleurs détachés illégaux et le travail au noir, [...] création du compte personnel d'activité, sanctuarisation du régime des intermittents du spectacle, représentation de tous les salariés, modernisation du dialogue social, encadrement du travail du dimanche » (F. Rebsamen, 02/09/15).

CRISE AGRICOLE

« Le monde agricole fait face à un profond désespoir ». **« Les difficultés du monde agricole, nous les connaissons** : une concurrence internationale toujours plus forte [...] des prix d'achat qui ne cessent de baisser, [...] des exigences toujours plus fortes en matière de qualité, de respect de l'environnement [...] enfin, des règles nationales et communautaires complexes » (PM, 03/09/15). **« Aujourd'hui, au terme de plusieurs jours de consultations avec l'ensemble des organisations agricoles, nous avons décidé d'aller plus loin »**. **« Nous prenons, d'abord, des mesures immédiates pour résoudre les problèmes de trésorerie, d'endettement et augmenter les prix payés aux éleveurs »** (PM, 03/09/15) : **1/ La priorité, c'est donc encore et toujours d'enrayer la baisse des prix**. « Stéphane Le Foll, en étroite concertation avec les responsables des filières, maintiendra donc la pression pour que les engagements de hausses de prix annoncés par les industriels et les distributeurs soient tenus. Tout le monde doit respecter les règles du jeu, avec une juste rémunération pour chacun ». « Une attention toute particulière pour les jeunes agriculteurs et les petites et moyennes exploitations [sera apportée] ». **« Nous allons [...] augmenter les crédits d'urgence annoncés en juillet »** : « Pour l'année 2015, les prises en charge des intérêts d'emprunt s'élèveront à 100 millions d'euros. Les prises en charge des cotisations sociales seront triplées pour atteindre 50 millions ». **3/ « L'urgence, c'est [de] répondre aux problèmes d'endettement »**. Pour cela, une « année blanche » – c'est-à-dire un report total des annuités de 2015 – sera proposée aux éleveurs grâce à un effort accru de l'Etat et des banques. « Une dotation supplémentaire viendra abonder le fonds d'allègement des charges (FAC) en 2015 et en 2016 pour accompagner la restructuration de la dette des éleveurs ». **4/ « Les charges des agriculteurs doivent également être réduites »**. « Dès 2015, un alignement de la cotisation minimum maladie sur le régime des indépendants permettra une baisse d'environ 50 millions d'euros des cotisations sociales. Pour les plus petites exploitations, cela représente, dès cette année, une baisse de près de 500 euros ». « Au-delà, un chantier sera ouvert pour que la fiscalité agricole prenne mieux en compte la volatilité des prix agricoles, et favorise l'installation des jeunes agriculteurs ». **« Nous devons [ensuite] mener un travail en profondeur pour moderniser leurs outils de production [...] pour mieux concilier [...] performance économique et écologique »**. « Le Gouvernement a décidé de porter à 350 millions d'euros par an pendant trois ans les moyens publics de soutien à l'investissement, avec l'appui de l'Union européenne et des régions [pour un]total [de]trois milliards d'euros en trois ans qui pourront être investis dans l'agriculture et l'élevage français ». « Un effort important sera enfin fait pour la modernisation des outils d'abattage- découpe en portant les subventions de l'Etat en 2015 de 20 à 50 millions d'euros ». **« L'urgence, c'est aussi la simplification des normes [...] il ne peut plus y avoir de sur-transposition »**. « Une nouvelle méthode sera définie pour février 2016, fondée en particulier sur la mise en place de tests et sur l'expérimentation. Le but est d'associer très en amont les professionnels agricoles à la définition des mesures qui les concernent ». « D'ici février [...] aucune mesure nationale allant au-delà des obligations européennes ne sera prise ». **Nous devons, enfin, nous « assurer qu'il y a une convergence à l'échelle de l'Union européenne, que tous les Etats-membres tirent dans le même sens pour sortir de l'ornière »**. **« Ne nous y trompons pas, la crise que nous vivons est européenne »**. Ce sera l'enjeu du Conseil européen des ministres de l'agriculture, qui se tiendra le 7 septembre » (PM, 03/09/15). **« Nous défendrons des mesures à effet immédiat pour faire remonter les prix** : relèvement du prix d'intervention du lait, action en faveur de l'exportation ». Nous y défendrons également un **« assouplissement de l'embargo sanitaire russe, notamment sur le porc »**. « En ce qui concerne les négociations sur les accords de libre-échange, je le redis avec force : **l'Europe doit défendre ses intérêts agricoles, promouvoir ses débouchés et éviter toute déstabilisation de ses marchés »**. **« La France ne lâchera pas ses agriculteurs »**. **« Dès le début de la crise, il y a 6 mois, le gouvernement a agi »** (PM, 03/09/15) : **Nous avons mis « en avant l'origine et la qualité des produits de France** dans la restauration collective et la distribution. Nous sommes le seul gouvernement à avoir conduit cette action

dans l'Union européenne ». « **En juillet, la France a également mis en place un plan de soutien à l'élevage.** Là encore, nous sommes le seul pays d'Europe à l'avoir fait ». « Nous sommes mobilisés pour que la France affirme son ambition, qu'elle demeure la première puissance agricole d'Europe, et que son modèle fondé sur la diversité soit préservé ». « C'est aussi [un] message d'optimisme qu'il faut faire entendre [...] malgré les difficultés des filières d'élevage : « Nos exportations vers les pays hors Union européenne ont augmenté de 10% au cours du 1er semestre [...] nos agriculteurs, nos éleveurs ont des savoir-faire reconnus [...] nos terres agricoles sont fertiles [...] nos produits sont appréciés dans le monde entier ». « **Je le dis également : la profession agricole doit aussi s'unir, retrouver l'esprit interprofessionnel qui s'est perdu** ».

CE QUI CHANGE AU 1ER SEPTEMBRE

Plus de pouvoir d'achat, plus de reconnaissance et de considération, plus de sécurité et de justice : PASS NAVIGO UNIQUE EN ILE-DE-FRANCE - Pour 70 € par mois (770 € par an), tous les Franciliens peuvent désormais circuler sur l'ensemble du réseau de trains, tramways, métros et bus. Sur 4 millions d'utilisateurs, **3,6 millions de personnes voient le coût de leur abonnement diminuer. Les plus éloignés sont les plus largement bénéficiaires,** avec près de 40 € d'économies par mois, 435 € par an (sur les abonnements mensuels zones 1-5). Cette mesure a été décidée par le STIF et la Région Ile-de-France avec le soutien du gouvernement. **DROIT OPPOSABLE RETRAITE - Il n'y aura désormais plus de retard dans le versement des premières pensions de retraite.** Dès lors qu'ils auront déposé un dossier complet au moins 4 mois avant la date prévue de leur départ, les futurs retraités du régime général pourront toucher leur dû automatiquement et sans délai. Ce droit opposable à la retraite entre en vigueur au 1^{er} septembre, et les premières pensions en découlant devraient donc être versées dès le début de l'année 2016. Pour les travailleurs indépendants et les salariés agricoles, le texte entrera en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2017. **Chaque année, environ 750 000 personnes partent en retraite : c'est autant de personnes qui seront à terme sécurisées dans leurs nouveaux revenus. REVALORISATION RSA – Le RSA bénéficie de la 3^{ème} hausse exceptionnelle en 3 ans, à hauteur de 2%. Ces 3 revalorisations représentent un gain de pouvoir d'achat pour les 2 millions de Français bénéficiant du RSA, de plus de 350 €/an pour une personne seule, et de plus de 700 €/an pour un couple avec deux enfants. L'objectif reste la revalorisation exceptionnelle du RSA de 10 % sur 5 ans. REVALORISATION STAGES - L'indemnité minimale des stagiaires s'élève désormais à 554 € par mois, soit près de +10% en cette rentrée, près de +20% depuis décembre (pour les stages à partir de 2 mois). Cette revalorisation est un nouveau signe de considération pour les stagiaires, qui s'inscrit dans l'ensemble de mesures adopté dans la loi sur les stages : indemnités non imposables, interdiction des stages de plus de 6 mois consécutifs au sein d'une même entreprise, temps de travail aligné sur celui des salariés de l'entreprise, bénéfice de tickets restaurant et de réductions transport quand elles existent dans l'entreprise, ... **Ce sont là de réelles avancées pour les 1,2 million de jeunes, lycéens ou étudiants, qui, chaque année, bénéficient d'un premier contact avec le monde du travail par l'intermédiaire du stage. REVALORISATION EDUCATION PRIORITAIRE - Tous les personnels exerçant au sein de l'éducation prioritaire voient leurs primes fortement revalorisées : +50% en REP, +100% en REP+ (respectivement 1 734 et 2 312 €). Plus de 110 000 personnels en bénéficieront. En prenant en compte les diverses revalorisations engagées depuis 2012, un professeur des écoles ayant débuté durant ce quinquennat gagnera 85 000 € de plus pendant sa carrière, voire près de 100 000 € s'il a exercé plusieurs années en éducation prioritaire. REVALORISATION INTERNES MEDECINE - Les gardes des internes en médecine sont revalorisées de 50 %, à 39 € au lieu de 26 € précédemment. L'objectif est de doubler ces indemnités à terme, pour les porter à 52 € au 1^{er} septembre 2016. Les mesures relatives aux astreintes entreront en vigueur en novembre. SECURITE ROUTIERE – Tous les chauffeurs de bus et d'autocars doivent désormais souffler pour démarrer : les éthylotests antidémarrage, déjà obligatoires sur les bus et cars neufs transportant des enfants, sont désormais obligatoires sur tout véhicule de transport de personnes. Le principe est simple : le chauffeur souffle dans un éthylotest couplé au système de démarrage qui se bloque si l'alcoolémie est trop élevée. SOUTIEN A LA CREATION - Des « bourses pour la jeune création » seront désormais attribuées sur critères sociaux aux élèves des classes préparatoires publiques aux établissements d'enseignement supérieur artistique. Elles représentent un montant de 400 000 €. 400 000 € supplémentaires seront dédiés à la création de ces classes préparatoires. SECURITE SOCIALE – Le remboursement de l'« Avastin » dans le traitement de la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) est désormais autorisé. Jusqu'ici, seul le « Lucentis » avait une autorisation d'utilisation et de remboursement pour le traitement de la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA). Cette situation de monopole était particulièrement coûteuse pour les patients et pour l'assurance maladie, alors que dans d'autres pays européens et aux Etats-Unis les médecins avaient recours à l'Avastin. Prise à l'issue d'un important travail préparatoire, cette décision permettra la réalisation d'importantes économies, dans le respect de la sécurité des patients. LOUE MEUBLE - Le mobilier minimum requis dans un « meublé » est désormais explicitement précisé. Literie, rideau ou volet, plaques de cuisson, four, vaisselle, ... : la liste est précise. LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT - Les paiements en espèce au-delà de 1 000 € sont désormais interdits – le plafond jusqu'ici était de 3 000 €. Cette mesure permettra de limiter la part des transactions anonymes dans l'économie, possiblement liées à des actions de fraude, de blanchiment, et de financement du terrorisme.****

BONNE NOUVELLE – AUTOMOBILE – Les immatriculations de voitures neuves en France ont progressé de 10% en août, en données brutes). L'augmentation depuis début 2015 s'élève à 5,3% en données corrigées des jours ouvrables. Les marques françaises bénéficient directement de ce rebond et affichent une hausse de 9,7% de leurs ventes. **Les immatriculations du groupe PSA** ont ainsi augmentées de 15,2%.

EDUCATION – VALORISATION DES ENSEIGNANTS

Le gouvernement a fait le constat de la faible rémunération des instituteurs et a commencé à revaloriser la profession dès 2013, avec l'instauration « d'une prime de 400 €/an pour les enseignants du primaire » (N. Vallaud-Belkacem, 31/08/15). **En cette rentrée, la rémunération de tous les personnels exerçant au sein de l'éducation prioritaire qui augmente : C'est une revalorisation importante : En REP**, le montant de la nouvelle indemnité est de 1 734€, soit **+50%** de plus que l'ancienne indemnité ; **En REP+**, le montant de la nouvelle indemnité est de 2 312 €, soit **le double** de la précédente ; **Plus de 110 000 personnels en bénéficient ; « Un professeur des écoles ayant débuté depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir gagnera 85 000 € de plus pendant sa carrière [...] en prenant en compte la rémunération lors de la formation initiale, réintroduite sous ce quinquennat, et la prime de 400 €/an »** (N. Vallaud-Belkacem, 31/08/15) ; Le décret a été publié ce dimanche, c'est effectif à partir de ce 1^{er} septembre. **Nous allons continuer à revaloriser la rémunération des enseignants : 1/ « Les discussions budgétaires ont permis de dégager 500 M€ supplémentaires dans le budget 2016 pour le primaire et le secondaire [...] Cela va non seulement nous permettre de financer les nouveaux emplois et la formation continue, mais aussi d'augmenter » les enseignants. 2/ La prime instaurée en 2013 sera appelée à augmenter « dans les deux ans qui viennent. Cela fait actuellement l'objet de négociations avec les organisations syndicales ». 3/ Pour la suite, « il faudra aller plus loin [...] et ce sera l'objet du prochain quinquennat, après que celui-ci a été consacré à recréer des postes et redonner des moyens à l'école pour fonctionner » - par le retour de la formation « qui avait disparu » et la création des 60 000 postes de professeurs notamment (35 200 postes à la rentrée 2015). « Aussi faut-il s'en donner les moyens véritables . Il est faux de laisser croire qu'une telle mesure qui coûte 1,5 Md € pourrait se faire à budget constant . Si on veut augmenter les enseignants du premier degré, et c' est ce que [le gouvernement] souhaite faire, il faut assumer d'augmenter le budget de l'Education nationale . Cela a toujours été notre position »** (N. Vallaud-Belkacem, 31/08/15). **A noter par ailleurs qu' « un effort exceptionnel [sera fait] pour la formation continue cette année, notamment pour la mise en oeuvre des réformes »**, parce qu'aucun professeur « ne doit être privé de formation » : ce poste s'élèvera à « 72 millions d'euros » en 2016 alors que « la précédente majorité avait réduit ce budget à peu de chagrin, soit 41 millions d'euros en 2012 » (N. Vallaud-Belkacem, 31/08/15).

EDUCATION – RENTREE SCOLAIRE 2015

A l'approche de la rentrée scolaire, le gouvernement réaffirme la priorité donnée à l'éducation et la formation : Depuis 2012, la création de 60 000 postes est engagée : à ce jour, 35 200 postes ont déjà été créés. Le budget de l'Education nationale est redevenu le premier de la Nation ; la formation initiale des enseignants est désormais rétablie ; 8 914 classes dans les écoles maternelles et primaires ont été créées en 3 ans. **La création de poste au titre de la rentrée 2015 est de plus de 6 500 nouveaux postes** : 2 511 postes enseignants dans le premier degré public ; 2 550 postes enseignants dans le second degré public ; 668 postes enseignants dans le privé sous contrat ; près de 600 postes pour l'encadrement des élèves pour la vie scolaire ; ainsi que 185 postes dans l'enseignement agricole. **Ces créations permettent « d'accueillir les élèves supplémentaires dans nos écoles dans de bonnes conditions et de mettre en oeuvre les réformes de la refondation »** (N. Vallaud-Belkacem, 25/08/15). Tous les postes ont pu être pourvus au dernier concours des professeurs des écoles, y compris dans le département de Seine-Saint-Denis grâce à un concours exceptionnel, tandis que 90% des postes ont été pourvus dans les concours du secondaire. **La rentrée scolaire 2015 est ainsi « une rentrée de consolidation ». Elle prolonge la refondation de l'Ecole de la République autour de 3 grands objectifs : « une exigence renforcée, la justice et les valeurs de la République »** (N. Vallaud-Belkacem, 25/08/15) : **Nous construisons une école plus exigeante : 1/ La priorité accordée au premier degré est confirmée** : le nouveau programme de l'école maternelle entre en vigueur et les enseignants « seront tout à fait aptes » à les mettre en oeuvre ; la politique de scolarisation des enfants de moins de 3 ans bénéficie de la création de nouvelles classes spécifiques ; le dispositif « plus de maîtres que de classes » dispose de 500 emplois supplémentaires ; l'aide de l'Etat aux communes pour inscrire dans la durée les nouveaux rythmes scolaires est pérennisée. **2/ Le plan numérique pour l'éducation entre dans sa phase opérationnelle** de déploiement : dès la rentrée, la phase de préfiguration mobilisera plus de 500 établissements pilotes (350 écoles et 220 collèges). **3/ La réforme du collège qui entrera en vigueur en 2016 a « vocation à mettre fin à la dégradation continue des résultats des élèves »** (N. Vallaud-Belkacem, 25/08/15). L'année scolaire 2015-16 sera marquée par un effort important de formation et d'accompagnement des équipes pédagogiques à la nouvelle organisation du collège. **Nous rendons l'école plus juste**, avec la mise en place de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire (1 000 REP et 350 REP+ dans les établissements plus difficiles) et l'allocation progressive des moyens (qui permet de répartir les emplois du premier degré en fonction non plus seulement de l'évolution du nombre d'élèves mais aussi du contexte territorial et social des populations d'élèves). La Seine-Saint-Denis bénéficie d'un plan exceptionnel avec notamment une dotation de

240 emplois et la création d'un concours exceptionnel de professeur des écoles (500 postes). Les élèves en situation de handicap voient leurs encadrements renforcés (10 000 contrats aidés en plus, CDIisation des accompagnants AESH, nouvelles unités pour les élèves autistes créées). La mobilisation contre le décrochage scolaire se poursuit, avec notamment la généralisation du droit au retour en formation initiale. **Nous remettons l'école au cœur de la République** : le nouveau programme d'Enseignement moral et civique se met en place du CP à la terminale ; ce module s'intégrera dans le nouveau parcours citoyen de l'élève ; une réserve citoyenne est mobilisée (4 600 personnes se sont préinscrites).

STABILISATION CHOMAGE – INSEE

Le taux de chômage est resté stable au deuxième trimestre, à 10% de la population active en métropole : c'est ce qui ressort de la dernière enquête Insee publiée ce jeudi. En incluant l'Outre-mer, le taux de chômage mesuré par l'Institut national de la statistique selon les normes du Bureau international du travail (BIT) est également stable à 10,3% au deuxième trimestre par rapport au précédent. **En particulier, le chômage a diminué chez les jeunes de moins de 24 ans, à hauteur de -0,6%**. Il a également baissé chez les 25-49 ans, à -0,2%. **Des politiques ont été engagées depuis 2012, elles « commencent à porter leurs fruits »** (M. El Khomri, 03/09/15) : **Il convient de poursuivre le travail engagé, avec « la volonté ferme de réformer »** : « en protégeant les salariés », mais aussi « en trouvant les moyens d'une efficacité économique », à l'écoute des « salariés à travers les organisations syndicales [et à] l'écoute aussi des entreprises » (M. El Khomri, 03/09/15). **Pour rappel : 1/ La croissance est de 1% sur les 12 derniers mois.** Elle a affiché un net rebond de 0,7%, au premier semestre. **2/ Sur les 9 derniers mois, les entreprises ont créé plus de 45 000 emplois.** Sur le seul premier semestre, c'est 27 000 emplois créés. **3/ Le nombre de demandeurs d'emploi sans activité inscrits à Pôle emploi est en baisse au mois de juillet,** avec 1 900 personnes de moins par rapport au mois de juin, soit -0,1%.

BAISSE DES IMPOTS

« **Nous redonnons à la fiscalité tout son sens : faire contribuer équitablement, sans jamais décourager** » (PM, 30/08/15). La réforme fiscale, nous l'avons commencée, et nous allons la continuer. « **Le premier acte c'était de rendre l'impôt plus progressif, de demander aux plus riches de contribuer davantage** » : « nous avons créé la tranche à 45%, mieux taxé les revenus financiers, réformé l'impôt sur la fortune, lutté contre la fraude fiscale. Avec des résultats » (PM, 30/08/15) : « **Jamais l'ISF n'a autant rapporté** » : ses recettes se sont élevées à 5 Md € en 2014, soit 66 % et 2 Mds de plus que l'ISF prévu par la droite pour 2012 ; « **Aujourd'hui, 70 % de l'impôt sur le revenu est payé par 10 % des Français les plus riches** » (PM, 30/08/15) ; **Les redressements fiscaux se sont élevés à près de 20 Md € en 2014,** en progression de plus de 7%. A titre de comparaison : 20 Md €, c'est presque le budget de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (23 Md €). « **Le deuxième acte, c'était de baisser l'impôt des Français** » : **On a commencé**, et « aujourd'hui cette baisse est là » : « **9 millions de ménages le constatent sur leur avis d'imposition** ». « **Ce sont 300 € d'impôt sur le revenu en moins, et donc 300 € de pouvoir d'achat en plus,** pour des ménages des classes moyennes et des classes populaires », en moyenne (30/08/15). **On va continuer, « le président de la République l'a annoncé » : Cette baisse « sera inscrite dans le projet de loi de finances pour 2016 »** (PM, 31/08/15) qui en précisera le montant et les modalités. « **Nous avons [déjà] financé par des diminutions de dépenses une diminution d'impôts** ». (M. Sapin, 26/08/15). « **Le troisième acte, c'est la grande réforme des finances locales** avec la réforme de la dotation globale de fonctionnement et un vrai système de péréquation » (PM, 30/08/15). « **Le quatrième acte, ce sera le prélèvement à la source en 2018,** décidé par le chef de l'Etat. C'est ce gouvernement qui l'engage. Sans retour possible » (PM, 30/08/15).

MICHEL COMBES

Le gouvernement attend sur le sujet de la prime de départ de Michel Combes des réponses « de deux institutions : l'Autorité des marchés financiers et le Haut comité de gouvernement d'entreprise [qui] doit regarder la régularité de ce cas au regard du code Afep-Medef » (E. Macron, 02/09/15). « **Il n'est pas compréhensible ni acceptable que M. Combes prenne la décision aujourd'hui de quitter l'entreprise alors que l'opération n'est pas terminée [...]** Il n'est pas normal qu'un grand dirigeant d'entreprise quitte le navire le premier. » (E. Macron 02/09/15). **C'est un départ qui manque « de respect vis-à-vis des 55 000 salariés du groupe Alcatel-Lucent.** [...] il faut que les dirigeants d'entreprises comme les politiques prennent conscience que nous sommes collectivement responsables dans ce genre d'affaires » (E. Macron 02/09/15).

CALAIS – FINANCEMENTS EUROPEENS

Il convient de « répondre à ce défi majeur, colossal, des grandes migrations ». La crise des migrants à laquelle l'Europe doit faire face « va durer ». « Il faut agir [...] avec méthode » pour l'enrayer, « trouver des réponses durables, fondées sur des valeurs : humanité, responsabilité, fermeté » (PM, 30-31/08/15) : **1/ « Humanité** parce que les migrants doivent être traités dignement. Abrisés, soignés » ; **2/ « Responsabilité** parce que nous sommes viscéralement attachés au droit

d'asile. Ceux qui fuient la guerre, les persécutions, la torture, les oppressions, doivent être accueillis. Et donc, chaque demande d'asile doit être examinée. Rapidement » ; **3/ « Fermeté.** Il y a les migrants, éligibles au droit d'asile. Il y a aussi une immigration économique, irrégulière. Face à cela, il faut des règles strictes, la plus grande intransigeance pour lutter – et je pense à Calais, et la coopération franco-britannique – contre les passeurs, les trafiquants d'espoir qui se repaissent de la misère humaine ». **Aussi, « [l'Etat est] là, et l'Europe est là » : c'est le message que sont venus porter ce lundi à Calais le Premier ministre, Bernard Cazeneuve et Harlem Désir, accompagnés du premier vice-président de la Commission européenne, Frans Timmermans, du commissaire européen aux migrations, Dimitris Avramopoulos : Un campement humanitaire « pouvant offrir une assistance humanitaire pour environ 1 500 migrants » sera construit « début 2016 », avec un soutien de la Commission européenne qui ira « jusqu'à 5 M € supplémentaires ». Constitué de 120 grandes tentes pour 12 personnes, ce campement sera « complémentaire » du centre Jules-Ferry existant. L'Etat « complètera le financement » ; Ces nouveaux fonds européens concerneront également « le transport des demandeurs d'asile de Calais vers d'autres destinations en France » ; La France aura bénéficié de près de 50 M€ d'aides depuis le début de la crise migratoire avec ces nouveaux fonds : 35 M€ d'aides des Britanniques et 7 M€ de l'Union européenne avaient déjà été annoncés. Les fonds britanniques contribuent notamment à « sécuriser le port de Calais et le site Eurotunnel, ainsi qu'à garantir un accueil humanitaire digne des personnes vulnérables ». Les institutions européennes ont pour leur part financé aux 2/3 le centre Jules Ferry ; « Une stratégie globale se met en œuvre ». « Nous avons d'ailleurs demandé et obtenu avec l'Allemagne et le Royaume-Uni qu'une réunion extraordinaire des ministres de l'Intérieur des 28 Etats membres se tienne le 14 septembre prochain ». « Il faut agir avec nos partenaires directs, c'est vrai pour la Grande-Bretagne, au Nord, c'est vrai avec l'Italie, pour ce qui concerne la France, au Sud ». **Pour rappel, depuis de nombreux mois le gouvernement agit, et l'Etat n'abandonne pas les calaisiens qui subissent cette crise depuis des années** » : « Nous avons adopté un plan qui permet notamment de renforcer nos dispositifs d'accueil, il prévoit de créer 11 000 places d'hébergement supplémentaires. Nous mobilisons à cet effet 36 millions d'euros pour le second semestre 2015, et nous poursuivrons cet effort en 2016 pour un total de 112 millions d'euros » ; « Nous avons mis en place un dispositif exceptionnel, qui a permis de recueillir 1 600 demandes d'asile depuis le début de l'année, contre 400 en 2013 » ; « Nous avons démantelé [...] 177 filières dont 19 directement dans le Calaisis, et beaucoup sur l'axe amont. Au total, cela représente 800 trafiquants et passeurs, c'est autant en sept mois que pour l'ensemble de l'année 2014 » ; « Nous avons [...] alloué de nouveaux moyens au dispositif de prise en charge humanitaire, pour les aider à faire face à l'ampleur des demandes, en tout, sur deux ans, à Calais, ces structures auront bénéficié de 20 millions d'euros, et nous continuerons à les accompagner à hauteur de leurs besoins » ; « Nous avons [...] créé un accueil de jour professionnalisé [...] qui accompagne les migrants dans leurs démarches, qui propose aussi des soins infirmiers, des hébergements » ; **1 300 policiers et gendarmes sont déployés pour préserver l'ordre public**, protéger les Calaisiens, et assurer nos missions de contrôle des frontières extérieures de l'espace Schengen ».**

COLLABORATEURS OCCASIONNELS SERVICE PUBLIC

Le gouvernement a la volonté d'agir et, dès 2012, a pris « à bras le corps » le sujet de l'emploi par le ministère de la Justice de 40 000 collaborateurs occasionnels du service public non déclarés. « Le ministère de la Justice doit être exemplaire » (C. Taubira, 02/09/15). La Garde des sceaux est « la première à avoir pris le problème en charge », alors que ce problème connu depuis les années 2000 (C. Taubira, 02/09/15) : « Une mission conjointe des inspections générales des Finances, des Services judiciaires et des Affaires sociales a été diligentée ». Elle « a remis son rapport à l'été 2014 » ; « Depuis nous travaillons sur les préconisations de ce rapport que nous mettons en œuvre » : Le portail Chorus a été créé pour connaître le nombre des collaborateurs concernés et faciliter le paiement des sommes qui leur sont dûes. « Parce qu'il y a une différence à faire entre les personnes qui accomplissent des missions occasionnelles et les sociétés de prestation de services » : « pour les personnes qui accomplissent une mission occasionnelle, il y a une rémunération et donc une déclaration et les prestations de sécurité sociale » ; « pour les prestations de service, c'est la TVA ». **Un décret précisera en début d'année 2016 les cas dans lesquels existe un recours à des collaborateurs occasionnels et ceux dans lesquels existe une prestation de service.**

TRANSPORTS – ACCORD MYFERRYLINK

Alain Vidalies a annoncé lundi 31 août, qu'à l'issue d'une nouvelle séance de négociations, un protocole d'accord de sortie de crise a été signé ce soir par les salariés de la Scop SeaFrance, le groupe Eurotunnel et le groupe DFDS. Pour les 487 salariés concernés, cet accord prévoit la création de 402 emplois par Eurotunnel et DFDS, ainsi que le versement d'une indemnité transactionnelle pour les salariés sans emploi au 1er janvier 2016. Les discussions ont permis de dégager des moyens nécessaires pour le paiement par le liquidateur des salaires du mois d'août. Les bateaux Rodin et Berlioz seront restitués le mercredi 2 septembre à 9h. **Chacune des parties a fait les efforts nécessaires pour parvenir à la signature de ce protocole de sortie de crise.** Alain Vidalies se félicite de ce résultat, obtenu après une longue négociation, qui permet de sauvegarder un maximum d'emplois.

TRANSPORTS : PLAN DE RELANCE AUTOROUTIER

Ségolène Royal, Emmanuel Macron et Alain Vidalies ont annoncé mercredi 2 septembre que le Gouvernement a signé les avenants aux contrats de concession relatifs au plan de relance autoroutier des sept principales sociétés concessionnaires d'autoroute : APRR, AREA, ASF, Cofiroute, Escota, SANEF et SAPN. Le plan de relance autoroutier prévoit la réalisation par les principales sociétés concessionnaires d'une vingtaine d'opérations à leur charge exclusive, pour un montant de 3,27 milliards d'euros. Ils sont réalisés en contrepartie d'un allongement de la durée des concessions de 2,5 années en moyenne, autorisé par la Commission européenne le 29 octobre 2014. Cette validation a été obtenue après de nombreux échanges, la Commission européenne s'étant assurée notamment avec les services de l'Etat de l'absence de toute surcompensation. **Les opérations du plan de relance sont essentielles pour assurer la modernisation du réseau autoroutier français.** Parmi ces opérations, on retrouve entre autres la réalisation des raccordements d'extrémités sur la RCEA et la RN42 entre Saint-Omer et Boulogne-sur-Mer, la mise à 2x3 voies de l'A13 entre Pont l'Evêque et Dozulé, l'aménagement à 2x3 voies de l'A63 entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne, le complément de l'échangeur de Bailly-Romainvilliers sur l'A4, l'achèvement de l'itinéraire autoroutier A50-A57 à Toulon ou encore la sécurisation des tunnels de l'A14 à l'ouest de Paris. Il comprend également de nombreuses opérations de mise aux normes environnementales. **Le plan de relance autoroutier permettra la création de près de 10 000 emplois directs et indirects sur la durée des travaux. Sur demande du Gouvernement, les sociétés d'autoroutes se sont engagées à ce que 55 % des travaux soient réalisés par des PME et PMI non liées aux groupes autoroutiers.** Le Gouvernement rappelle que **les sociétés concessionnaires se sont également engagées à verser un milliard d'euros à l'Etat** pour le financement des infrastructures de transport dans le cadre du protocole d'accord conclu le 9 avril 2015, dont 500 millions d'euros au cours des trois prochaines années. Les sociétés d'autoroutes mettront également en œuvre des mesures commerciales ciblées ainsi que des mesures d'accompagnement visant à encourager les modes innovants et la mobilité durable tels que le covoiturage, les véhicules électriques et les autocars longue distance. Enfin, un plan d'investissement de 100 M€ pour 150 chantiers est actuellement mis en œuvre partout en France sur des opérations de rénovation des routes nationales et la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques introduit davantage de transparence et de régulation dans la fixation des péages, la passation des marchés et les contrats existant entre l'Etat et les sociétés d'autoroute. Toutes ces mesures, outre qu'elles participent à l'amélioration de la qualité de nos infrastructures, contribuent à l'objectif du Gouvernement de renforcer la régulation, stimuler la croissance et soutenir le secteur du BTP par la relance de l'économie et de l'investissement public et privé.

SANTE – RAPPORT URGENCES DE TERRITOIRE

Le quotidien *Le Figaro* a publié lundi 31 août, une liste de services d'urgence supposés « menacés de disparition ». **Marisol Touraine tient à préciser qu'il n'existe aucune liste de services d'urgences menacés de fermeture. Au contraire, le gouvernement renforce, depuis 2012, le service public des urgences, conformément à la promesse du Président de la République lui-même de garantir à chaque Français un accès aux soins urgents en moins de trente minutes.** Cet engagement, est mis en œuvre depuis 2012 : 1/ Près de 15 millions d'euros ont été investis pour renforcer les services d'urgence en tension sur l'ensemble du territoire ; 2/ De nouvelles lignes de garde SMUR (Service mobile d'urgence et de réanimation) ont été créées ; 3/ Le nombre de médecins correspondants du SAMU, qui interviennent, dans les territoires sous-dotés, en relais des services d'urgences, a été multiplié par 4 (600 en 2015 contre 150 en 2012) ; 4/ Un travail a été engagé et se poursuit, aussi bien en amont qu'en aval, pour améliorer le fonctionnement et l'organisation des services d'urgence et réduire in fine les délais d'attente. **Grâce à ces mesures, ce sont d'ores-et-déjà 1 millions de Français supplémentaires qui ont accès aux soins urgents en moins de trente minutes.** La liste mentionnée par *Le Figaro* n'émane en aucun cas du ministère chargé de la Santé. Elle ne figure pas davantage dans le rapport remis par Jean-Yves Grall, directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) de Nord-Pas-de-Calais, à Marisol Touaine, le 22 juillet dernier et consultable depuis cette date sur les sites Internet du ministère. En tout état de cause, **la ministre annoncera dans les prochains mois un plan d'action sur la base des préconisations de ce rapport. Cette liste, construite par le journaliste, résulte seulement d'une extrapolation et d'une lecture partielle et erronée des conclusions de ce rapport.**

ENVIRONNEMENT – DECHARGE NONANT-LE-PIN

Lors de son déplacement dans l'Orne le 26 août dernier, Ségolène Royal avait annoncé qu'une équipe d'inspecteurs du ministère de l'Écologie et d'experts du BRGM se rendrait dès lundi 31 août à Nonant-le-Pin sur le site de la décharge pour expertiser l'état du site et les risques éventuels de pollution en cas de reprise de son activité. Cette équipe, constituée de deux inspecteurs des installations classées de la direction générale de la prévention des risques, de deux inspecteurs généraux du conseil général de l'environnement et du développement durable, et de trois experts du BRGM, est constituée, et a effectivement démarré ses travaux lundi par une première visite du site. Ceux-ci se poursuivront par une inspection approfondie du site pendant toute la journée du 2 septembre, inspection qui sera complétée si nécessaire par d'autres visites dans les jours suivants. Ils rencontreront également toutes les parties prenantes qui le souhaitent.

TRANSITION ENERGETIQUE – SOUTIEN ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

La Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de production d'électricité, élaborée en 2009, fixait des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables électriques, pour contribuer à l'atteinte **d'une proportion de 23 % de la consommation d'énergie produite à partir d'énergies renouvelables en 2020**. Cette programmation établissait pour chaque filière d'énergies renouvelables des objectifs chiffrés à atteindre d'ici 2020. **Pour la filière solaire, un objectif de 5 400 MW de puissance installée d'ici 2020 avait été fixé**. Du fait du développement rapide de cette filière, notamment du fait de la baisse importante des coûts sur les années 2009-2015, **cet objectif a été atteint**. La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte prévoit l'accélération du développement des énergies renouvelables pour atteindre 40% de la production d'électricité en 2030. Cela supposera des objectifs renforcés pour la filière photovoltaïque. **Afin de garantir la poursuite du développement des installations solaires, et dans l'attente de la fixation de nouveaux objectifs dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, Ségolène Royal a souhaité que les objectifs soient relevés dès maintenant de 5 400 à 8 000 MW. L'arrêté a été publié dimanche 30 août au Journal Officiel**. En cohérence avec cette dynamique d'accélération du déploiement de capacités solaires, le gouvernement a annoncé cet été le doublement des deux appels d'offres pour les installations PV de moyenne et grande puissance qui avaient été lancés en mars 2015 et novembre 2014 et qui sont portés respectivement de 120MW à 240 MW et de 400MW à 800MW.

AGRICULTURE-COMMERCE EXTERIEUR – REOUVERTURE MARCHE VIETNAMIEN bœuf FRANCAIS

Stéphane Le Foll, Matthias Fekl et Martine Pinville ont salué mercredi 2 septembre la réouverture du marché vietnamien au bœuf français. Le gouvernement vietnamien vient de valider les demandes d'agrément des 22 établissements français souhaitant exporter de la viande bovine au Vietnam. **Cette dernière étape indispensable rend désormais la réouverture du marché vietnamien effective sur la base du certificat sanitaire négocié avec les autorités vietnamiennes. Matthias Fekl avait obtenu, suite à son déplacement au Vietnam en avril dernier, la levée de l'embargo sur la viande bovine française. Martine PINVILLE s'est ensuite rendue à Hanoi** les 27 et 28 juillet derniers dans le cadre de la mobilisation générale du Gouvernement en faveur de l'agriculture française. A cette occasion, elle a remis en mains propres à M. Cao Duc Phat, Ministre de l'Agriculture et du Développement rural, **les demandes d'agrément de 22 établissements français souhaitant exporter de la viande bovine au Vietnam**. Cette annonce du gouvernement vietnamien, qui fait suite à celle du 13 août dernier par les autorités singapouriennes de la levée de leur embargo sur les exportations de viande bovine française, **est une très bonne nouvelle et conforte l'action du gouvernement dans la mise en œuvre du volet international du plan de soutien à l'élevage français**. **Le gouvernement reste mobilisé**, notamment, dans le cadre de la venue à l'automne de représentants des autorités sanitaires américaines et chinoises pour instruire les demandes d'exportation des établissements français producteurs de produits animaux vers ces deux pays.

LOGEMENT – AIDES AU LOGEMENT SOCIAL

Depuis 2012, le logement social est une priorité du Gouvernement. Le développement de ce secteur est essentiel pour plus de 4 millions de ménages qui y vivent et pour ceux qui sont en attente d'un logement abordable. **Pour atteindre cet objectif, l'Etat a d'ores-et-déjà renforcé son effort financier pour soutenir les bailleurs sociaux avec la baisse du taux de TVA à 5,5% décidée en 2014**, et les exonérations de taxes foncières qui ont été prolongées. **Au total ce sont plus de 4 milliards d'euros d'aides fiscales qui sont octroyées au secteur, auxquelles s'ajoutent les prêts bonifiés de la Caisse des Dépôts**, partenaire historique du logement social. De plus, la baisse de 25% du taux du Livret A profite directement au secteur, qui réalise ainsi une économie de 300 millions d'euros. **Enfin, les aides à la pierre demeurent essentielles pour soutenir la construction des logements sociaux. Elles seront maintenues**. Afin de renforcer leur efficacité, le Gouvernement étudie, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2016, **la création d'un fonds national des aides à la pierre**, doté d'une gouvernance partagée entre les bailleurs sociaux, les collectivités locales et l'Etat. Il s'agit de décider de manière concertée la programmation des aides à la pierre et leur montant, afin de produire des logements sociaux adaptés à la demande sur les territoires qui en ont besoin. **Les modalités d'alimentation de ce fonds par les bailleurs sociaux sont à l'étude, en accompagnement des aides de l'Etat**. Pour Sylvia Pinel et Christian Eckert, ce fonds national d'envergure apportera plus de visibilité et plus de stabilité aux opérateurs, ainsi qu'aux collectivités territoriales, pour faire face aux besoins de production de logements.

OUTRE-MER – PLAN JEUNESSE

George Pau-Langevin et Patrick Kanner ont lancé jeudi 3 septembre le Plan Jeunesse Outre-mer. En 2015, 1 200 000 personnes constituent la jeunesse ultramarine soit près de la moitié de la population des Outre-mer. **Le Plan jeunesse Outre-mer concrétise l'engagement gouvernemental en faveur des jeunes et rassemble deux engagements majeurs qui**

sont l'emploi et la formation des jeunes. Il s'articule autour de cinq grandes priorités et se décline en 110 mesures : 1. La réussite éducative ; 2. La transition entre la formation et l'emploi ; 3. L'autonomie et la prise d'initiatives des jeunes ; 4. L'insertion professionnelle et sociale ; 5. La lutte contre la délinquance et la promotion du « vivre ensemble ». Ce plan d'actions est le fruit d'un travail collectif organisé au sein du gouvernement. Le Ministère des Outre-mer en a été le fer de lance et se félicite d'avoir su mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par la jeunesse, au rang desquels le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Ministère du Travail, le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et le Secrétariat d'Etat chargé de la Politique de la Ville, le Ministère de la Justice et le Ministère des Outre-mer. **Plus de 300 millions d'euros ont été dégagés pour le Plan Jeunesse. Afin d'apporter des solutions concrètes et efficaces, la ministre des Outre-mer a demandé à ce que dans chaque département, un comité de suivi des 110 mesures associant l'Etat, les collectivités locales et les associations, soit mis en place.** Les Préfets présenteront en réunion semestrielle le suivi des différentes mesures et une commission présidée par la Ministre des Outre-mer permettra de dresser un bilan annuel de ce plan.

AFFAIRES SOCIALES - ETATS GENERAUX DU TRAVAIL SOCIAL

Brigitte Bourguignon, députée du Pas-de-Calais, a remis au Premier ministre mercredi 2 septembre son rapport « reconnaître et valoriser le travail social », qui lui avait été commandé dans le cadre des Etats généraux du travail social. A cette occasion, Manuel Valls a rendu un « hommage appuyé » aux travailleurs sociaux. Saluant leur engagement professionnel, il leur a adressé un « message de confiance et d'exigence. Confiance dans les professionnels que vous êtes pour relever les défis de notre cohésion sociale. Et exigence pour rénover les pratiques » (PM, 02/09/15). **Il a ainsi tracé les grandes lignes de l'ambition du gouvernement : moderniser la formation tout en conservant les différents métiers, développer la recherche ; favoriser le travail en réseau ; poursuivre la simplification des dispositifs ; afin de permettre aux travailleurs sociaux de se recentrer sur leur cœur de métier, l'accompagnement.** Le projet d'accord sur la "modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations" des fonctionnaires - sur lequel les syndicats ont jusqu'au 30 septembre prochain pour se prononcer - doit **permettre à la filière sociale d'accéder progressivement à la catégorie A de la fonction publique.** En tout cas « cet accord devra, pour être applicable, recueillir la signature d'une majorité des syndicats de la fonction publique. Je souhaite vivement que cette majorité puisse être trouvée et qu'elle entraîne aussi le secteur privé » (PM, 02/09/15). Il a confié à Marisol Touraine et à Ségolène Neuville, le soin d'élaborer **un plan d'action qui devrait être présenté d'ici à la fin du mois d'octobre.** Ceci clôturera 18 mois de concertation, comme l'a rappelé Marisol Touraine. Plus d'un millier de personnes a contribué à cette démarche collective. Cette démarche marque l'attachement de la République à son modèle social. Ségolène Neuville, chargée de piloter cette démarche issue du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (adopté en janvier 2013), a quant à elle rappelé **l'objectif final « d'avoir des professionnels et des institutions à l'écoute des gens, [et qui] répondent aux besoins d'émancipation de chacun »** (S. Neuville, 02/09/15).

RURALITE – LOI MONTAGNE

A l'issue des travaux de la mission parlementaire qu'elles conduisaient, Annie Genevard, députée du Doubs, et Bernadette Laclais, députée de la Savoie, ont remis jeudi 3 septembre à Manuel Valls, Premier ministre, en présence de Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, leur rapport sur l'avenir de la politique de la Montagne : **Un Acte II de la loi Montagne. Pour un pacte renouvelé de la nation avec les territoires de Montagne.** La mission parlementaire a établi, au terme d'une large concertation avec les élus et les professionnels de la Montagne, un tableau précis des grands enjeux auxquels sont confrontés ces territoires. Sur cette base, **elle a formulé des propositions actualisant et complétant la loi Montagne, qui fête ses 30 ans, avec pour but de construire l'avenir des territoires de montagne, d'en préserver l'attractivité et la singularité.** Le Premier ministre souhaite qu'à partir de ce rapport, et en partenariat avec les acteurs de la Montagne, **le Gouvernement présente une nouvelle feuille de route pour la reconnaissance de la Montagne.** Le Conseil national de la Montagne sera ainsi réuni, autour du Premier ministre, le 25 septembre prochain à Chamonix pour débattre de ces propositions et présenter les réponses concrètes que le Gouvernement souhaite apporter.

ZOOM SUR LE CONSEIL DES MINISTRES

PROJET DE LOI : ACCORD ENTRE LA FRANCE ET LA COLOMBIE SUR L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RECIPROQUES DES INVESTISSEMENTS

Le ministre des affaires étrangères et du développement international a présenté un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Colombie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements. La Colombie est actuellement l'économie latino-américaine la plus dynamique avec un taux de croissance de + 5 % en 2014, et une prévision 2015 à +

3,8 %. Cette croissance soutenue, de même que les conditions politiques et diplomatiques favorables, constituent un environnement propice au renforcement de la présence des investisseurs français en Colombie. C'est dans ce contexte favorable que la France a signé à Bogota, le 10 juillet 2014, un accord sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements avec la République de Colombie. Il contient les clauses classiques du droit international de la protection de l'investissement étranger, et offre ainsi aux investisseurs français une protection juridique complète et cohérente. Par cet accord, chaque Partie accorde en effet aux investisseurs de l'autre Partie un traitement juste et équitable, conformément aux principes du droit international et, en particulier, un traitement non moins favorable que celui qu'elle accorde à ses investisseurs ou à ceux de la nation la plus favorisée s'il est plus avantageux.

PROJET DE LOI : STATIONNEMENT PAYANT

Le secrétaire d'Etat chargé du budget a présenté un projet de loi ratifiant et complétant l'ordonnance n° 2015-401 du 9 avril 2015 relative à la gestion, au recouvrement et à la contestation du forfait de post-stationnement prévu à l'article L. 2333-87 du code général des collectivités territoriales. Le législateur a souhaité dépenaliser la méconnaissance des règles du stationnement payant, transformé en service public décentralisé par l'article 63 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Les communes et leurs groupements pourront ainsi, en modulant la tarification du stationnement, utiliser le levier financier pour changer le comportement des automobilistes et réduire les nuisances, notamment environnementales dans les agglomérations. L'ordonnance du 9 avril 2015 a ainsi fixé les règles relatives à la gestion du recouvrement du forfait de post-stationnement (qui se substitue à l'amende pénale) et à sa contestation. Le projet de loi procède à la ratification de l'ordonnance et prévoit les dispositions permettant son application, avec les adaptations qui s'imposent dans les communes de Polynésie française.

COMMUNICATION : LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL DU XXIEME SIECLE

Le ministre des affaires étrangères et du développement international a présenté une communication relative à la modernisation de la diplomatie française. Le monde du XXIème siècle sera plus compétitif, plus connecté mais aussi plus risqué. Il offrira aussi de nombreuses opportunités. Aucun pays ou groupe de pays ne dominant à lui seul la scène mondiale, le jeu sera plus ouvert. Pour continuer à peser, la France devra disposer d'une diplomatie globale couvrant l'ensemble des domaines de l'action extérieure. Pour répondre à ces enjeux, le ministre des affaires étrangères et du développement international a lancé, début 2015, une réflexion collective donnant lieu à une large consultation au sein du ministère et du réseau diplomatique comme à l'étranger. **Ce projet, baptisé « MAEDI 21 », s'est appuyé sur les réformes engagées depuis 2012** : élargissement du périmètre du ministère au commerce extérieur et au tourisme, adaptation de la cartographie du réseau diplomatique et consulaire aux enjeux du monde d'aujourd'hui et aux intérêts de la France, renforcement de la sécurité des Français à l'étranger et des capacités d'anticipation et de réaction face aux crises, amélioration du traitement des demandes de visas au service de l'attractivité de la France. **Le projet « MAEDI 21 » confirme et amplifie ces réformes. Les mesures s'articulent autour de trois exigences** : 1.L'adaptation à un monde en mutation avec la poursuite de la réorientation du réseau diplomatique et consulaire vers les pays émergents du G20 (de 13% des effectifs en 2012 à 25% en 2025 – la Chine sera la première ambassade en 2017), le renforcement de la cohérence globale de l'action extérieure avec le rôle des ambassadeurs sur l'ensemble des politiques, des services et des opérateurs de l'Etat à l'étranger, et le développement du rôle d'interface de la diplomatie française entre, d'une part, les citoyens et les territoires, et, d'autre part, l'Europe et le monde : un conseiller diplomatique sera placé auprès de chaque préfet de région en 2016. 25 ambassades seront co-localisées en 2025 et la sécurité de nos implantations comme des Français à l'étranger renforcée ; 2.La simplification des démarches par une meilleure exploitation des potentialités du numérique (mise en place d'un véritable « consulat numérique » et d'une « école française numérique »), l'extension du dispositif « visa en 48 heures » à au moins 50% de tous les visas délivrés en 2017 et des demandes de visas en ligne dès 2017 ; une plus grande lisibilité de l'organisation même de l'Etat (poursuite de la rationalisation du champ des opérateurs d'action extérieure, adossement de l'Agence française de développement à la Caisse des dépôts) ; 3.La gestion des femmes et des hommes du Quai d'Orsay pour assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (40% de primo-nominations de femmes en 2017), assurer un meilleur suivi des parcours professionnels individuels, promouvoir la mobilité des agents à l'étranger du ministère (notamment en entreprises et chez nos opérateurs) et mieux concilier vie professionnelle et vie privée. Un médiateur auquel tous les agents pourront faire appel sera nommé en 2015. Un premier bilan global de la mise en œuvre de ces mesures sera fait début 2016.

COMMUNICATION : LA SITUATION DE L'EMPLOI

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social a présenté une communication relative à la situation de l'emploi. **Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en catégorie A, c'est-à-dire**

sans aucune activité dans le mois, est en baisse au mois de juillet, avec 1 900 personnes de moins par rapport au mois de juin, soit -0,1%. Après un net ralentissement des nouveaux inscrits début 2015, on enregistre depuis deux mois une stabilisation du nombre de demandeurs d'emploi. Cette tendance est en cohérence avec les résultats obtenus au plan économique : la croissance repart (elle a augmenté de 0,7 % au premier semestre), les entreprises créent à nouveau des emplois (27 000 créations nette sur la même période) et l'indicateur du climat des affaires atteint son plus haut niveau depuis l'été 2011. Le nombre de jeunes inscrits à Pôle Emploi en catégorie A a de nouveau reculé ce mois-ci, soit 10 000 jeunes de moins au chômage depuis fin mai. Sur deux ans et demi, le chômage des jeunes aura été contenu. Ce résultat encourageant confirme l'efficacité de la politique conduite pour insérer les jeunes sur le marché du travail, notamment ceux qui connaissent le plus de difficultés. La mobilisation du Gouvernement va se poursuivre afin de consolider et d'amplifier ces résultats : Pacte de responsabilité et de solidarité, plan de lutte contre le chômage de longue durée, soutien aux très petites entreprises, mise en œuvre des lois relatives à l'emploi et au dialogue social, montée en charge du plan sur la formation pour pourvoir les emplois vacants. L'engagement de tous, et en particulier celui des entreprises qui bénéficient de l'effort de la Nation, reste plus que jamais nécessaire afin que le chômage recule durablement.

COMMUNICATION : LA REOUVERTURE DES DELAIS D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES POUR LES ELECTIONS REGIONALES

Le ministre de l'intérieur a présenté une communication relative à la réouverture des délais d'inscription sur les listes électorales pour les élections régionales. Pour la première fois depuis 1965, un scrutin aura lieu au mois de décembre pour permettre d'instituer, au 1er janvier 2016, les nouveaux conseils régionaux. Or, en vertu du caractère annuel de la révision des listes électorales, les prochaines élections régionales et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique auraient dû être organisées sur la base des listes électorales comportant les inscriptions déposées au plus tard le 31 décembre 2014, soit près d'un an avant le scrutin. Dès lors, pour favoriser la participation du plus grand nombre d'électeurs aux élections régionales de décembre, la loi du 13 juillet 2015 a prescrit une **révision exceptionnelle des listes électorales prenant en compte les demandes d'inscription déposées jusqu'au 30 septembre 2015**. Les électeurs ayant d'ores et déjà déposé une demande d'inscription depuis le 1er janvier 2015 n'ont aucune démarche particulière à entreprendre : ils seront automatiquement compris dans cette procédure de révision, et pourront voter dès décembre prochain. Par ailleurs, les électeurs qui le souhaitent peuvent s'inscrire dans leur mairie ou en ligne jusqu'au 30 septembre 2015 pour participer aux prochaines élections régionales dont les dates sont fixées aux 6 et 13 décembre prochain. Il en va de même pour les scrutins élisant les assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique. **Cet aménagement exceptionnel du calendrier général de révision des listes électorales contribue à la lutte contre l'abstention et favorise ainsi l'expression démocratique.**

COMMUNICATION : POINT SUR L'APPLICATION DES LOIS

Le secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement a présenté un point sur l'application des lois. **Le taux d'application des lois promulguées depuis plus de six mois a progressé au cours des mois de juillet et d'août de 6 points, après avoir augmenté de 7 points entre mai et juin. Il atteint désormais 78 %. La forte mobilisation du Gouvernement pour assurer l'efficacité des réformes produit les effets attendus et sera maintenue au cours des prochains mois.** Une vigilance particulière sera portée sur l'application des lois promulguées au cours de l'été, au premier rang desquelles les réformes majeures que constituent la loi relative à la croissance, à l'activité et à l'égalité des chances économiques, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la loi relative au dialogue social et à l'emploi, et la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.

COMMUNICATION : AGENDA PARLEMENTAIRE

Le secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement a présenté l'agenda parlementaire de septembre à décembre 2015. **1. Le Parlement est convoqué à la mi-septembre pour sa 88ème session extraordinaire depuis 1958** : L'Assemblée nationale et le Sénat siégeront en séance publique au cours de la semaine du 14 septembre, puis à compter du 28, la semaine du 21 septembre étant consacrée aux journées des groupes parlementaires. Le Sénat examinera en première lecture à partir du 14 septembre le projet de loi de modernisation de notre système de santé. L'Assemblée nationale sera quant à elle saisie à compter du mardi 15 septembre, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, avant d'engager l'examen de nouveaux textes : le projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine de la prévention des risques ; le projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dont la première lecture commencera le 28 septembre ; une proposition de loi relative aux mesures de surveillance internationale, dont les députés devraient être saisis fin septembre. Les deux assemblées examineront au cours de la session extraordinaire le projet de loi sur le règlement des obligations complémentaires liées à la cessation de l'accord avec la Russie dans le domaine de la construction de bâtiments de projection et de commandement. **2. L'agenda parlementaire d'octobre à décembre 2015** : La session

ordinaire 2015-2016 s'ouvrira le 1er octobre. Une large part du calendrier parlementaire d'octobre à décembre sera consacrée à la discussion du projet de loi de finances, du projet de loi de financement de la sécurité sociale et du projet de loi de finances rectificative. **L'agenda parlementaire de l'automne permettra également d'achever l'examen de plusieurs réformes importantes dans le champ social, afin d'en apporter le bénéfice à nos concitoyens dès l'année 2016** : la proposition de loi relative à la fin de vie, le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, la proposition de loi relative à la protection de l'enfance et le projet de loi relatif à la modernisation du système de santé. Le Sénat examinera en octobre le projet de loi relatif au droit des étrangers en France et la proposition de loi relative à la manutention dans les ports maritimes, que l'Assemblée nationale a adoptés en première lecture cet été. **De nouveaux textes seront en outre soumis au Parlement dans les trois prochains mois** : **1.** le projet de loi relatif à la déontologie des fonctionnaires ; **2.** deux propositions de loi sénatoriales portant dématérialisation du Journal officiel ; **3.** le projet de loi transposant la directive concernant la réutilisation des informations du secteur public ; **4.** le projet de loi constitutionnelle autorisant la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ; **5.** le projet de loi organique relative à l'indépendance et l'impartialité des magistrats et à l'ouverture de la magistrature sur la société et le projet de loi portant application des mesures relatives à la justice du XXIème siècle. **6.** un projet de loi relatif à l'information de l'autorité administrative par le ministère public lorsqu'une personne exerçant une activité professionnelle ou sociale auprès de mineurs, placée sous le contrôle de cette autorité, est poursuivie ou condamnée pour un certain nombre d'infractions. Par ailleurs, un projet de loi relatif aux droits et libertés à l'ère du numérique devrait être soumis au Parlement avant la fin de l'année 2015. Enfin, la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées devrait être examinée en deuxième lecture au Sénat avant la mi-décembre.

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84

Questions d'actualité, c'est : du lundi au vendredi, un maximum d'informations sur l'ensemble de l'action gouvernementale. En complément de l'Essentiel.